

- 
- **? carte grise: ça va vous intéresser !**
- 
- 

- 
- Hello,
- 

- pour une fois, je ne vais pas poser de questions, mais donner une "solution" qui devrait aider pas mal de monde (ceux qui ne connaissent pas l' astuce en tous les cas) 😊
- 

- Possédant un vieux Renault N72 qui n' a jamais eu de carte grise, j' ai réussi à en obtenir une par l' ANTS, sans que ce soit même trop compliqué.....
- 

- Ce tracteur avait été acheté par mon grand-père dans les années 80, d' occasion, à un gars qui lui non plus n' avait pas de carte grise.....
- 

- J 'ai donc contacté l' ANTS, et choisi la rubrique "immatriculer pour la première fois en France un véhicule", et ensuite "véhicule dépourvu d' immatriculation au format SIV"
- 

- Ensuite il y' a un espace où l' on écrit précisément sa demande.....j' explique donc le cas.....
- 

- Je fournis un cerfa "demande de certificat d' immatriculation", un justificatif de domicile, une attestation sur l' honneur (manuscrite) justifiant de l' origine de propriété, et mon permis de conduire.
- 

- 1 mois après, la réponse de l' ANTS tombe: veuillez nous fournir un certificat de conformité du constructeur + une attestation d' assurance.....
- 

- J' appelle chez Claas (qui a repris Renault agriculture), et leur explique le cas.....réponse: "mais bien sur cher monsieur, nous pouvons vous fournir un certificat de conformité, ça coute **300€ HT !**" 😞😞😞

- 
- ça fait cher le bout de papier !!!!!
- 
- Un peu dégouté, je recontacte l' ANTS par mail, et leur dit que le constructeur Renault agriculture n' existant plus, il m' est impossible de leur fournir le dit certificat.
- 
- On me répond: "veuillez nous fournir une attestation d' assurance mentionnant les caractéristiques techniques du véhicules **OU** une R.T.I de la D.R.E.A.L"
- 
- Bon, bah je vais opter pour l' attestation d' assurance, ça coutera moins cher..... 😞
- 
- Je contacte donc mon assureur qui me fourni ledit papelard, avec toutes les infos marquées dessus (poids à vide, PTAC, nb de places, etc.....) bref les mêmes infos qui sont marquées sur toutes les cartes grises.
- 
- Infos que j' ai pu avoir grâce au site de "l'Amicale du Tracteur Renault", qui a d' ailleurs pu me donner la date de fabrication exacte de mon tracteur.
- ( A noter qu'eux ne pouvaient pas me fournir de certificat de conformité, car chez Renault ce dernier est "nominatif", avec le numéro de série du tracteur marqué dessus.)
- 
- Une fois le papier obtenu, je l' envoi à l' ANTS, et le lendemain je n' ai plus eu qu' à payer la somme de 13€40, et 10 minutes après j' avais ma carte grise provisoire ! 😄
- 
- 2 jours après la vraie CG m' attendait dans la boite aux lettres !
- 
- A noter que j' ai TOUT fait par internet, je n' ai jamais eu personne au téléphone.
- 
- Bref, tout ça pour dire qu' immatriculer un vieux tracteur qui n' a jamais eu de carte grise, c'est possible !
-

- Je pense que dans mon cas la démarche a été possible car il ne s'agit "que" d'un vieux tracteur de 1960, qui n'a pas réellement de valeur financière, il était donc évident qu'il ne s'agissait pas d'une quelconque fraude ou magouille.....la même démarche pour une BMW M3 de 2018 aurait je pense, peu de chances d'aboutir..... 🙄 🙄 🙄
- 
- Voilà, si ça peut aider.....